

Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Patrick Benoiton, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Secrétaire de séance : M. Sébastien Terrier est nommé secrétaire de séance,

Monsieur le Maire demande que le secrétaire valide et complète le cas échéant le compte rendu de séance établi par les services administratifs, avant l'envoi aux membres du conseil municipal.

Approbation de la séance précédente

Mme Nicole Chochina précise qu'il convient de modifier le point 2 relatif à la désignation des membres élus du CCAS car M. Maxime DURAND ayant intégré le conseil municipal, il convient de le retirer des membres extérieurs pour le faire passer dans la catégorie des membres issus du conseil municipal.

Cette modification faite, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu présenté.

Mme Martinon propose de demander à Mme Thuillier – AFIPAEM si elle souhaiterait intégrer le CCAS en tant que membre extérieur

Urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

- 3 déclarations d'intention d'aliéner
- 15 déclarations préalables
- 3 permis de construire
- 5 certificats d'urbanisme d'information
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel

Suite aux nombreuses demandes d'information sur les règles du Plan Local d'Urbanisme de la part des élus, Monsieur le Maire propose de faire lors d'une prochaine réunion, un rappel des règles d'urbanisme et de faire intervenir éventuellement une personne d'un service instructeur.

Nouveaux points

1- Mise à jour des commissions municipales, organismes extérieurs, et commission CC de la Vallée de l'Hien

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'intégrer de nouvelles commissions municipales s'ils le désirent.

Après discussion le conseil municipal valide les ajouts des personnes suivantes :

- *Administration générale, finances et personnel* : Edwige Gonin
- *Affaires scolaires* : Sébastien Terrier
- *Suppléant Caisse des écoles* : Sébastien Terrier
- *Animation, vie associative* : Bruno Toneghin
- *Environnement, voirie* : Sébastien Terrier

Le conseil propose également de nommer M. Sébastien Terrier comme suppléant à la commission de suivi du centre d'enfouissement technique de Cessieu en remplacement de Mme Danielle Ythier.

Le conseil municipal donne son accord sur toutes les modifications à l'unanimité.

2- Convention gendarmerie

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole « participation citoyenne » proposé par la gendarmerie.

Ce dispositif associe le Maire et la Population d'une commune à la sécurité de son environnement à travers une démarche partenariale encadrée par la gendarmerie. Ce dispositif viserait à rassurer la population et améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation. Il s'agirait pour se faire d'un réseau de solidarité constitué de plusieurs chaînes de vigilance organisées autour d'habitants d'une rue, d'un quartier ou d'un village.

Ce dispositif aurait pour vocation d'alerter la gendarmerie de tout fait suspect ou susceptible de troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « Participation Citoyenne » renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Il est chargé, en collaboration étroite avec la Gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Le commandant de brigade désigne un correspondant et un suppléant qui seront leurs interlocuteurs privilégiés. Dans le respect des dispositions de l'article 11 du Code de Procédure Pénale, les correspondants Gendarmerie informent en retour le maire des mesures prises et lui adressent régulièrement un état des faits de délinquance de proximité constatés sur la commune.

Cette procédure s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L. 2211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui instaure pour les forces de sécurité intérieure « l'obligation d'informer sans délai le maire des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de la commune ».

Le protocole est conclu pour une durée de deux ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'une des parties après un préavis de six mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Périscolaire : Réunion caisse des écoles vendredi 8 avril

Maison de santé : Signalétiques verticales installées. L'entreprise Fournier va faire prochainement le point sur les plus-values et moins-values du projet, afin d'avoir le chiffrage définitif.

Les dentistes ont commencé à accueillir leurs patients. Il est à noter un retard de prise de possession des lieux des médecins dû notamment à un défaut d'accord sur les baux et à un défaut d'accès internet haut débit.

Monsieur le Maire dresse la liste des 12 professionnels de santé qui vont s'installer dans le bâtiment :

- 2 dentistes
- 5 médecins généralistes
- 2 infirmiers
- 1 psychologue
- 1 orthophoniste
- 1 kinésithérapeute

Monsieur le Maire précise que ces professionnels vont compléter l'offre des services de santé: podologue, infirmière, ostéopathe.

CCVH La commune par courrier en date du 22/12/15 a fait part à la communauté de communes de sa volonté d'acquérir des terrains situés à proximité du site Giroud. Les services des domaines ont estimé les 68 819 m² à 0,40 € le m² soit 27 528 €. Monsieur le Maire précise que le service des domaines n'est pas venu sur le terrain et que le prix est a priori au-dessus de la valeur réelle (bois et taillis). Un courrier sera adressé à la CCVH pour refuser le prix proposé pour ces terrains, la plupart très pentus ? La commune fera également une offre à la CCVH en précisant les terrains l'intéressant. M. Lovet demandera préalablement un avis sur les prix du marché des bois à l'ONF.

Fusion CC Vals du Dauphiné le Préfet de l'Isère a validé les propositions de la CDCI. Regroupements des 4 intercommunalités : CC Vallée de l'Hien, Vallons du Guiers, Bourbre Tisserands, Vallons de la Tour, pour une fusion au 1^{er} janvier 2017.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Maison pour Tous les travaux sont terminés, les locataires ont pris possession des lieux comme convenu au 1^{er} avril 2016.

Divers : joints de l'église, et demande de devis pour les stores de l'école de filles.

Mairie Réunion commission travaux 7 avril à 18h00 pour travailler sur le projet de la mairie.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

Réunion CCAS le 4 avril consacrée au vote du budget

Repas des aînés le 4 juin 2016 à 12h00, Martine insiste sur la présence souhaitée du maximum de membres du CCAS et du Conseil municipal, car les anciens y sont particulièrement sensibles.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Refonte du site internet le site est actuellement hébergé par un prestataire commun aux communes de la CCVH. Abdelkader Boukacem, considérant le cout élevé de la prestation, propose d'attendre la fusion des communautés de communes à l'échelle des Vals du Dauphiné. Mme Evelyne Martinon demande le coût de création initial, soit 999 € pour la commune grâce à la mutualisation avec la Vallée de l'Hien.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Médiévale :

Le logo de Saint Victor de Cessieu a été « médiévalisé » pour l'occasion. Il servira pour les prochaines éditions des médiévales en conservant également le nom de la manifestation « *Une aventure médiévale et fantastique à Saint-Victor de Cessieu* ».

Plusieurs associations interviennent pour l'organisation du week-end du 18 et 19 juin :

- « Excalibur Chambaran »: spécialisée dans la chevalerie
- « Excalibur Dauphiné » : domaine d'intervention l'époque du moyen âge (costumes, scénettes ...)
- « Légendes d'autres mondes » : partie fantastique
- « Les amis de Vallin » : prêt du site

La mairie a en charge la logistique et les différentes démarches administratives.

M. Patrick Benoiton rappelle que l'accès à la manifestation est gratuit : entrée et parking.

Les enfants des écoles se produiront le samedi après-midi pour proposer le résultat de leur travail fait tout au long de l'année avec leurs enseignants et l'intervenant musical financé par la municipalité.

Bilan pucier :

55 exposants

1 402 entrées à 1 €

24 entrées gratuites pour les résidents du foyer logement de l'AFIPAEM

266 mètres linéaires de stand et 136 m de table loués

673 € buvette

Total des recettes 2 879 €

M. Patrick Benoiton déplore le vandalisme du camion frigo

Foire du 5 mai : jeudi de l'ascension, buvette de Moulinstocks, tombola du CCAS, fanfare pour l'animation, et démonstration de la compagnie Excalibur pendant le verre de l'amitié.

Cérémonie du 8 mai : il convient de définir l'horaire de cette commémoration, en accord avec les associations des anciens combattants pour s'assurer de la présence de porte-drapeaux. Monsieur le Maire rappelle que la présence des élus est souhaitée. Il est proposé qu'une communication soit faite aux enseignants afin d'insister sur l'importance de la présence des enfants lors des cérémonies commémoratives.

Questions diverses

Mme Evelyne Martinon questionne M. Patrick Benoiton sur la décoration du village. Il est précisé que les aiguilles brodeuses vont confectionner des fanions. Dès le mois d'avril les commerçants seront contactés pour savoir qui souhaite participer à la décoration du village.

Mme Martinon demande si la commune a un délégué à la bibliothèque pour la diffusion des différentes informations, manifestations. La commission animation et son adjoint relaient les informations.

Randonnée organisée par l'AFIPAEM le 1^{er} mai 2016.

M. Sébastien TERRIER demande s'il est possible de trouver un aménagement pour les portes du gymnase car elles ne sont pas adaptées aux enfants, il est proposé dans un premier temps d'instaurer un sens de circulation et d'étudier la faisabilité de créer une ouverture sur les portes.

Fin de séance à 22h10